



D.2021.12.15.8.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 15 Décembre 2021

8 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**8.2 - 3ème ligne de Métro : autorisation de déposer une demande de subvention au titre du premier appel à projets Mécanisme pour l'interconnexion en Europe – Transport (CEF 2)**

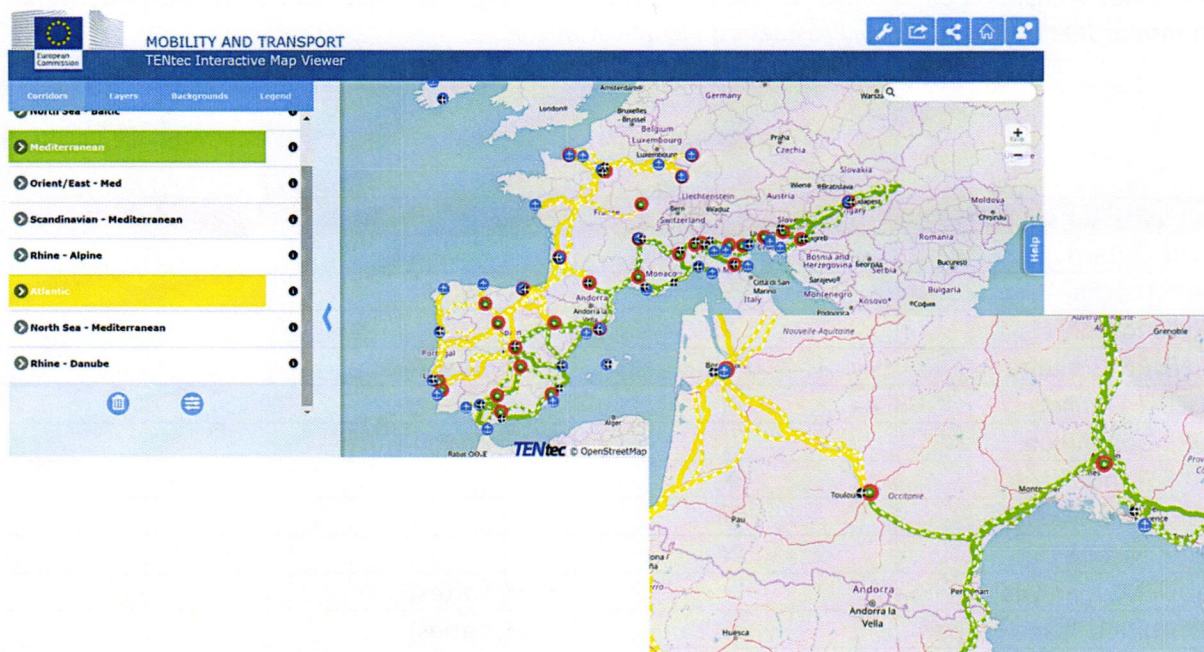
L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), également appelé Connecting Europe Facility (CEF), soutient les investissements dans les projets d'infrastructure européenne d'intérêt commun de transport, de télécommunications et de l'énergie.

Cet instrument financier s'inscrit dans le cadre de la politique européenne du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T) qui vise notamment à renforcer l'interconnexion des territoires en Europe, à développer des réseaux transeuropéens modernes et performants, et à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Union européenne en matière de développement durable en favorisant les modes de transport respectueux de l'environnement.

Toulouse est intégré au réseau RTE-T en tant que « nœud urbain » du réseau central. Et, depuis 2019, notamment grâce à des actions d'influence européenne fructueuses, Toulouse est rattaché aux corridors RTE-T « Atlantique » et « Méditerranée » via la nouvelle section Bordeaux-Toulouse-Narbonne - actant ainsi le statut prioritaire des projets toulousains au sein de l'Union européenne.



En 2016, Tisséo Collectivités avait obtenu une aide européenne de 9,8 millions d'euros au titre du MIE-Transport pour le financement des études techniques, socio-économiques, urbaines et de sécurité relatives au projet de 3ème ligne de métro et de Ligne Aéroport Express « Toulouse Aerospace Express » (sous la référence MIE « Action n° 2015-FR-TM-0368-S »).

Le 16 septembre 2021, la Commission européenne a lancé les nouveaux appels à projets relatifs au volet transport du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE-T ou CEF 2).

Fort de son premier succès et de l'inscription de Toulouse aux corridors RTE-T, Tisséo Collectivités souhaite renouveler sa démarche et soumettre le projet de 3^e ligne de métro et de Ligne Aéroport Express au nouveau programme de financement MIE-T.

En effet, le projet de 3^e ligne de métro et de Ligne Aéroport Express répondra aux attentes de l'Union Européenne grâce à des atouts importants, notamment :

- Connexions avec les autres modes de transport longue distance (notamment européennes via l'Aéroport et la Gare centrale Matabiau qui accueillera la future LGV) ;
- Desserte d'un territoire économique très dynamique (métropole française connaissant la plus forte croissance démographique et de l'emploi en France) ;
- Dimensionnement du projet (2^e investissement en infrastructure de transport le plus important en France après le Grand Paris) ;
- Maturité du projet (Déclaration d'Utilité Publique obtenue en 2020 et demande d'Autorisation Environnementale en cours d'instruction) et financement partenarial et maîtrisé ;
- Caractère durable et innovant du projet (50 000 tonnes équivalent CO2 évitées par an).

Le MIE-T est doté de 33,7 milliards d'euros, dont 25,13 milliards d'euros pour l'objectif Transport, pour la période 2021-2027. L'enveloppe relative à la mobilité durable et multimodale, la plus adaptée au projet de 3^e ligne de métro et de Ligne Aéroport Express, dispose de 100 millions d'euros pour le premier appel à projets publié en septembre 2021.

Le taux de cofinancement passe à 30% pour les projets de travaux (contre 20% dans le cadre du précédent programme MIE) et demeure à 50% pour les projets d'études.

En cohérence avec l'avancement du projet de 3^e ligne de métro et de Ligne Aéroport Express, Tisséo Collectivités sollicite le cofinancement d'une partie des études de conception de l'infrastructure et des études préalables aux travaux préparatoires de la 3^e ligne de métro réalisées ou prévues entre janvier 2021 et décembre 2023.

L'assiette éligible représenterait un montant de 22,6 millions d'euros, correspondant à une subvention de 11,3 millions d'euros (taux de 50%).

Les « travaux » préparatoires et de génie civil seraient présentés dans le cadre des prochains appels à projets MIE-T qui devraient être lancés par la Commission Européenne en septembre 2022 et en septembre 2023. Chacun d'entre eux sera doté d'une enveloppe d'un montant identique de 100 millions d'euros.

En amont du dépôt des candidatures françaises auprès de la Commission Européenne, via son agence gestionnaire des fonds MIE « CINEA » (*European Climate, Infrastructure and Environment Executive Agency*), certaines pièces du dossier final doivent être préalablement validées par le Ministère de la Transition Ecologique. En ce sens, une note de synthèse a été transmise le 10 novembre 2021 et les principales pièces du dossier dans une version avancée ont été transmises le 13 décembre 2021 à l'Etat.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mercredi 19 janvier 2022, à 17 heures.

La décision d'attribution des subventions MIE sera annoncée au mois de juin 2022 et la signature des conventions (« *Grant Agreement* ») est prévue à partir d'octobre 2022.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Tisséo Collectivités à déposer une candidature au premier appel à projets Mécanisme pour l'interconnexion en Europe – Transport 2021-2027, dans le cadre de la ligne de financement « Actions liées à la mobilité durable et multimodale – Enveloppe générale (CEF-T-2021-SUSTMOBGEN) ».

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211216-20211215-8-2D-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

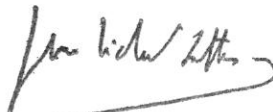
ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Collectivités à déposer une candidature au titre du premier appel à projets du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe – Transport 2021-2027.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à signer les documents nécessaires au dépôt de la demande et, le cas échéant, au conventionnement subséquent.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES